

DROIT D'ASILE, DROIT AU LOGEMENT : **la dignité et des droits pour tous.**

Depuis plusieurs années des centaines de personnes sont laissées sans solution de logement dans notre département. Des familles entières avec des enfants, des jeunes, des personnes isolées, se retrouvent ainsi à vivre dans des voitures, à s'entasser chez des amis, à dormir sous des portes cochères ou dans les parcs.

Ces personnes et familles sont pour la plupart venues en France pour demander l'asile, d'autres sont citoyennes européennes. Elles ont fui des conditions de vie dangereuses ou misérables et se retrouvent ici privées du droit à l'hébergement. Un droit pourtant reconnu comme inconditionnel par la loi, comme l'a confirmé le tribunal de St Etienne le 10 septembre dernier, en relaxant le père Riffard, accusé d'avoir hébergé des demandeurs d'asile dans les locaux de la paroisse de Montreynaud. Cette décision situe clairement le droit à l'hébergement comme une liberté fondamentale, rappelant le rôle de l'Etat pour la faire respecter. En effet la préfète du gouvernement Hollande-Valls se met régulièrement hors la loi en refusant un hébergement aux familles à la rue.

Cette situation a des conséquences graves pour la scolarisation des enfants, de jeunes collégiens et lycéens, malgré l'investissement de nombreux professionnels de l'éducation. Comment étudier normalement sans lieu d'habitation digne et stable ? Le droit au logement, à la santé, à l'éducation est bafoué.

Et le gouvernement veut encore aggraver la situation par les réformes du droit d'asile et du droit des étrangers qu'il met en discussion au Parlement. Elles ont en commun le renforcement du contrôle et de la surveillance des personnes étrangères au lieu de leur nécessaire protection. Elles sont dans la continuité des dégradations que nous connaissons et ne feront qu'aggraver les problèmes au lieu de commencer à les résoudre.

C'est toute la société qui est concernée. Nous le voyons bien, accepter que les droits humains fondamentaux, que la loi, soient bafoués pour les plus fragiles d'entre nous, c'est accepter qu'ils soient remis en cause pour nous tous. La surveillance et le contrôle renforcés des étrangers c'est la surveillance et le contrôle renforcé pour tous. Ces politiques s'appliquent de plus en plus à d'autres catégories.

Partout dans le département, la résistance et la solidarité s'organise. Une vingtaine d'associations, de collectifs, se sont créés, dans des écoles, des quartiers, des communes. Au moins un millier de personnes, des parents, des enseignants, de simples citoyens, entourent de leur protection et de leur solidarité les enfants et les familles concernés, donnent de leur temps, de leur énergie, pour soutenir matériellement, aider au logement de nombreuses familles. Des lycéens aussi manifestent pour leurs camarades de classes.

Une solidarité à contre-courant de l'idée que la grande majorité des français penserait « *qu'ils n'ont qu'à rentrer chez eux !* ». Quand on rencontre et côtoie l'extrême précarité vécue par des personnes et des enfants, on ne peut rester indifférents.

Cette solidarité citoyenne porte l'exigence d'une autre politique. Elle ne peut pas remplacer la responsabilité de l'Etat. Nous n'acceptons pas que tout devient trop cher quand il s'agit d'assurer les droits fondamentaux pour tous, alors que l'évasion fiscale bat son plein, alors que les richesses sont de plus en plus accaparées par les actionnaires des banques et grandes sociétés. Comment justifier que des milliers de logements restent vides alors que des personnes sont laissées à la rue ? Comment justifier la démolition massive de logements sociaux alors que les capacités d'hébergement d'urgence sont dramatiquement insuffisantes ?

Le choix d'une politique d'immigration est un choix de société. Les deux réformes mises en discussion au parlement doivent être l'occasion de refonder un vivre ensemble, en s'attaquant frontalement aux questions d'inégalités de droits, de racisme et de xénophobie.

Nous demandons :

- que la préfecture arrête sa politique d'expulsion des hébergements sans solutions alternatives durables, qu'elle se mette en conformité avec la loi en respectant le droit à l'hébergement.
- que les pouvoirs publics, au niveau départemental, engagent une concertation dans les plus brefs délais avec les collectifs et associations, afin de ne pas laisser l'inacceptable perdurer ; des représentants des personnes concernées doivent aussi y être associées.

